

Mise en ligne : 7 mai 2014.
Dernière modification : 22 mars 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ SUCRIÈRE D'ANNAM, Tùy-hoà
Création des Éts Courtinat,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Courtinat-Saigon.pdf
de la Sofinindo,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sofinindo.pdf
des Plantations de Dian,
de la Société Marseillaise d'Outre-Mer
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_de_Dian.pdf
et de la Société Havraise Indochinoise
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Havraise_indochinoise.pdf

Soc. anon., 19 septembre 1929.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
SOCIÉTÉ SUCRIÈRE D'ANNAM
Société anonyme au capital de quatre millions de francs
divisé en 40.000 actions de 100 francs.

Siège social : Saïgon (Indochine)
Statuts déposés en l'étude de M^e Baugé, notaire à Saïgon, le 11 octobre 1929

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 9 novembre 1929

PART BÉNÉFICIAIRE

faisant partie de QUATRE MILLE parts créées aux termes de l'article 19 des statuts donnant droit ensemble à 25 % dans les superbénéfices annuels de la société jusqu'à ce que le capital social ait été porté à quinze millions de francs (Article 50 des statuts).

Lorsque le capital sera porté à plus de quinze millions et jusqu'à vingt-cinq millions, les parts n'auront plus droit qu'à 20 %, à plus de vingt-cinq millions jusqu'à trente-cinq millions 15 %, à plus de trente-cinq millions jusqu'à quarante-cinq millions 10 %, à plus de quarante-cinq millions 5 % seulement (Article 50 des statuts).

Un administrateur : Joseph Pierret.

Par délégation du conseil d'administration : S. Vigouroux (?)

Imprimerie B. Arnaud, Lyon-Paris

24 janvier 1930

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 24 février 1930)

M. Hugenholtz, Hendricus, Stefanus, Johannes, Hollandais, directeur de la Société Sucrière de l'Annam à Tùy-Hoâ, est autorisé à installer et à employer, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 février 1929, un poste radioélectrique privé de réception servant uniquement à la réception de signaux ou de communications n'ayant pas le caractère de correspondances particulières, de la 3^e catégorie.

Emplacement du poste : Thach-Bàn.

Renseig. sur l'antenne : Hauteur 10m. Long. 30m.

Renseig. sur l'appareil : Montage Jamas S 3.

Nombre de lampes : Trois.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

SOCIÉTÉS AGRICOLES
Société sucrière d'Annam
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1930)

Objet : prendre la suite de la Société civile d'études sucrières de l'Annam, cultiver la canne à sucre.

Fondateur : J. Pierret ¹.

Siège social : Saïgon, 2, rue Ohier.

Capital : 1.260.000 francs, divisé en 12.000 actions de 100 francs attribuées aux membres de la société civile, qui avait précédemment réduit son capital de 150.000 à 90.000 piastres, montant des versements effectués ; ils reçoivent 140 actions pour 1.000 piastres versées ou attribuées. Le capital a été porté à 4 millions par l'émission de 27.400 actions libérées du quart.

Parts bénéficiaires : 4.000, dont 400 attribuées à M. Huguenoltz [*sic* : Hugenholtz], 2.520 aux membres de la société civile à raison d'une part pour 5 actions de 100 francs, 1.080 à la disposition du conseil.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 8 % aux actions, 10 % du reste au conseil ; sur le solde, 75 % aux actions et 25 % aux parts.

Conseil d'administration : de 3 à 9 membres.

Premiers administrateurs : J. Pierret, à Saïgon ; Auguste Courtinat, à Lyon ; Ngo Khuong, entrepreneur à Quinhon ; Société financière d'Indochine [Sofinindo], Société

¹ Joseph Pierret (Saint-Laurent-du-Maroni, 1880-Route-Haute, 1931) : planteur, administrateur de sociétés. En difficulté financière, il se suicida. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_Route-Haute.pdf

des Plantations de Dian, Société Marseillaise d'Outre-Mer, Société Havraise Indochinoise.

Commissaire aux comptes : Matton.

Souscripteurs à l'augmentation de capital : 18 personnes ou sociétés.

Assemblée constitutive : 19 septembre 1929.

Notaire : M^e Baugé, à Saigon.

Notre carnet financier
Société Marseillaise d'Outre-Mer
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

.....
Son portefeuille comprend surtout 2.000 actions de la Compagnie sucrière du Sud-Annam [*sic : d'Annam*].

L'activité du gouverneur général René Robin
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1931)

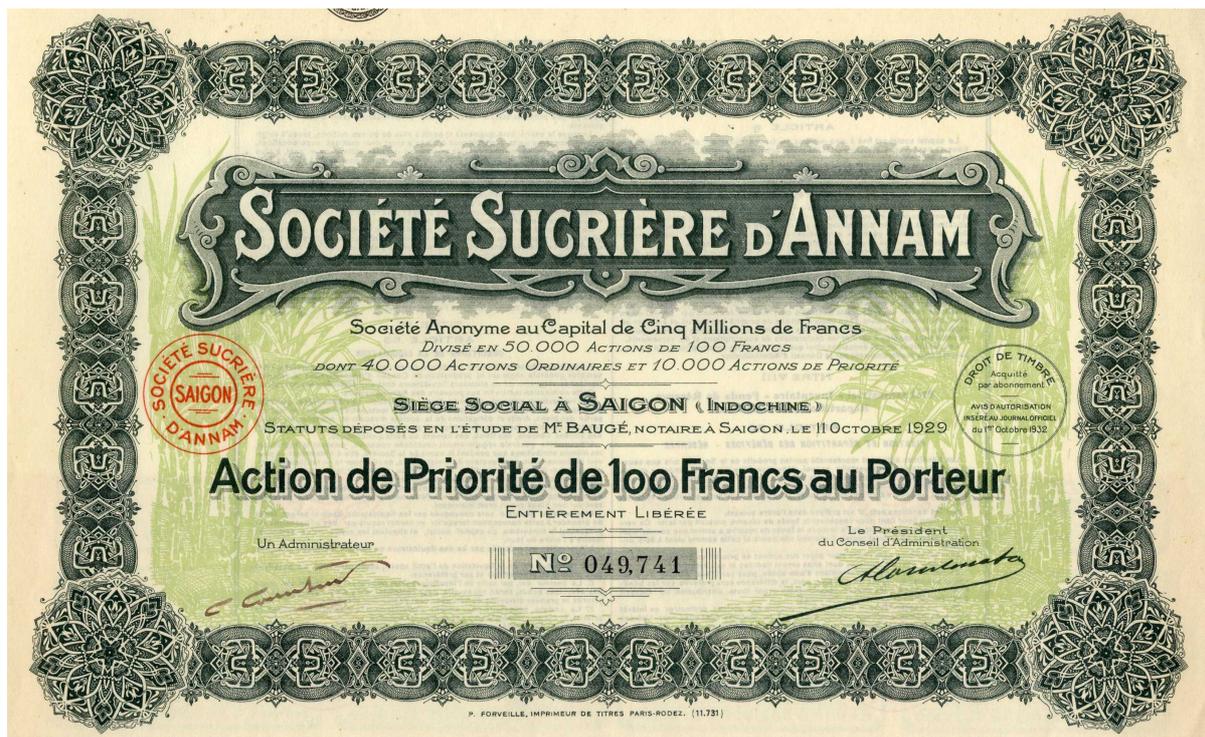
[...] Le gouverneur général [...] s'est rendu à la sucrerie créée à Ban-Trach sur le song Darang, par la Société sucrière d'Annam. Il a été reçu par les promoteurs de cette affaire, entourés de leurs collaborateurs, notamment du directeur de l'usine et de l'ingénieur chargé de la plantation des cannes. Après avoir assisté au déjeuner offert en son honneur chez le directeur, le gouverneur général a visité l'usine, en plein fonctionnement.

Il a félicité le directeur d'être parvenu seul, avec un personnel indigène nouvellement recruté, à assurer rapidement la parfaite mise en marche.

Le Gouverneur général a visité ensuite les plantations de cannes, dont l'irrigation est assurée par un des canaux du réseau de Tuy-Hoa. [...]

Le beau voyage de M. ROBIN, gouverneur général *p.i.*,
au Cambodge et dans le Sud-Annam
par H.C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mai 1931)

[...] De Đông-Mê, M. Robin continua sa route par Nhatrang jusqu'à Tuy-hoa, où il s'arrêta pour aller visiter une autre entreprise nouvelle fort intéressante : la plantation de cannes et la sucrerie de la Soc. des Sucreries d'Annam [*sic : Sucrière d'Annam*]. La plantation, irriguée par une des branches du réseau d'irrigation du song Darang établi ces dernières années, est déjà en production et l'usine sise à Ban-Thach est en plein fonctionnement. [...]



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ SUCRIÈRE D'ANNAM

Société anonyme au capital de cinq millions de francs
divisé en 50.000 actions de 100 francs.

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 1^{er} octobre 1932

Siège social : Saïgon (Indochine)
Statuts déposés en l'étude de M^e Baugé, notaire à Saïgon, le 11 octobre 1929
ACTION DE PRIORITÉ DE 100 FR. AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : C. Courtinat
Le président : A. Courtinat
P. FORVILLE, IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ

NOTRE CARNET FINANCIER

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

On a mis en vente chez M^e Leservoisier à Saïgon : le 23 décembre, 16 actions de 100 francs libérées d'un quart de l'Union immobilière indochinoise et 2 parts de fondateur des Transports et messageries de l'Indochine, mise à prix : 10 francs ; 34.500 actions de 100 francs divisées en sept lots de la Sucrière du Cambodge, mise à prix 10 cents l'action ; 490 parts de la [Société Sucrière d'Annam](#) à 1 p. 50 la part ; 5.500 actions de 100 francs de la [Société Sucrière d'Annam](#) (en 8 lots) à 1 p. 50 l'action. Ces titres des Sucrières du Cambodge et de l'Annam appartenait aux Plantations de Dian.

La situation agricole de l'Annam en 1933



Plantation de canne à sucre

Est-ce l'usine de la Sucrière d'Annam qu'on aperçoit au fond à droite ?
(*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, août 1934, p. 299)

Société sucrière d'Annam
Quatrième exercice (1^{er} juillet 1933-30 juin 1934)
Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 janvier 1935)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXAMEN DU BILAN (en fr.) A L'ACTIF

Immobilisations :

Terrains. — Le domaine de notre société s'est augmenté de 38 hectares 30 achetés à Thach-Binh, Thach-Ban, Thach-Thanh, Luong-Phoc, et Binh-Son.

Sa valeur, qui était l'année dernière de 245.806 50
par suite de ces acquisitions qui ont coûté 12.668 40
a été portée à 258.474 90

Immeubles. — Ils figurent au bilan qui vous est présenté pour une somme de 602.149 70

contre, sur la dernière bilan, une somme de 524.422 50
soit une augmentation de 77.727 20

Cette augmentation s'applique à des constructions diverses telles que celle du nouveau bâtiment des turbines ainsi qu'à la réfection de la salle de la centrale électrique,

Matériel de sucrerie. — Ce poste, qui figurait au dernier bilan pour 1.410.167.42 qui a subi, l'année dernière, un amortissement de 141.016 74 et avait été réduit par conséquent à 1.269.150 68

a été augmenté, durant le cours de l'exercice de 228.543 60
et porté par suite à 1.497.694 28
en raison de l'achat de centrifugeuses, de machines Robey, de pompes à mélasse,
d'une pompe à masse cuite et de divers accessoires.
Ces achats n'ont eu ni pour but ni pour effet d'augmenter la capacité de l'usine mais
seulement d'améliorer la fabrication en permettant le double turbinage.

Centrale électrique. — La différence entre le chiffre de 34.800 00
l'année dernière et celui de 27.849.00
cette année, provient de l'amortissement de 6.960 00

Laboratoire. — La valeur de son matériel au 30 juin 1933 était estimée à 22.656
99
Amorti l'année dernière de 3.398 54
il serait de 19.258 55
mais l'achat d'ustensiles et de divers ouvrages pour une somme de 601.00 dans le
courant de l'exercice, fait qu'il figure pour 19.850 40
dans le bilan soumis à votre approbation.

Atelier. — La différence entre le chiffre de 16.051 20
sur le dernier bilan, et celui de 11.825 28
soit 4.295 92
provient pour 1.605 12
de l'amortissement de l'année dernière et pour la différence 2.620 80
de la cession d'un arbre de transmission et de ses accessoires au compte Matériel de
sucrierie.

Matériel agricole. — Passé de 7.800 00
par suite d'un amortissement de 10 %, soit 780 00
à 7.020 00
par suite de l'achat d'une petite machine d'une valeur de 230 00
il figure au bilan que vous est présenté pour une somme de 7.250 00

Matériel de transport. — Sa valeur est de 48.321.30
au 30 juin 1933, mais un amortissement de 30 %, soit 14.496 39
l'a réduite à 33.824 91
La perte sur la vente d'une C 4. soit 5.040 00
l'aurait réduite encore à 28.784 91
Si l'achat d'une Luc Court et de différents accessoires p. 3.750 00
n'avait permis de remonter le chiffre à 32.534 91

Matériel de pompage. — Au 30 juin 1933 70.273 04
moins amortissement de 30 %, soit 29.081 88
soit, pour le bilan au 30 juin 1934 49.191 16

Matériel d'emballage. — Au 30 juin 1933 6.641 00
moins amortissement de 20 % 1.328 81
soit, pour le bilan au 30 juin 1934 5.315 19

Mobilier. — Au 30 juin 1933 71.932 83
moins 10 % d'amortissement 7.193 20
soit 64.759 55
plus, pour achats de meubles, rideaux, ventilateurs, etc. 13.184 50
pour l'école, la maison du directeur et le bureau, soit 77.924.05

Outillage. — Complètement amorti, la somme de 1.504.50
représente l'achat de nouveaux outils au cours de l'ex.

Constructions. — Au 30 juin 1933 240.493 13
moins amortissement de 25 %, soit 60.123 28
plus, pour constructions de gouttières, artères, artérioles durant l'exercice 34.862 90
soit actuellement 215.232 75

Frais à amortir :

Les chiffres inscrits au bilan sous cette rubrique ne pouvant véritablement être considérés comme des éléments d'actif, nous estimons devoir les amortir petit à petit chaque année. Parmi ces frais, seuls les frais d'augmentation de capital ont subi une augmentation depuis l'année dernière, étant passés de 56.229.12

par suite principalement de la matérialisation des actions de priorité pour. 4.316 20
au chiffre actuel de 60.545.32

Réalisables :

Portefeuille. — La somme «de 5.000 00

représente la valeur de 5 actions du Crédit Mutuel Agricole de l'Annam.

Frais engagés sur R. 35 286.773 70

Ce sont les frais qu'a nécessités la plantation dont la récolte aura lieu dans le courant du premier semestre 1935.

Frais engagés sur R. 36 4.010 70

Valeur des boutures et du sillonnage des terrains servant de pépinières pour la plantation dont la récolte aura lieu en 1936.

Frais engagés sur vente

Ces frais qui s'élèvent à 54.132 70

seront applicables au résultat des ventes réalisées sur le stock de sucre fabriqué avec la récolte 1934.

Frais engagés divers

Ces frais 1.201 20

représentent la taxe d'abonnement en timbre payée par erreur pour les 2^e et 3^e trimestres de 1933, la société étant improductive, et qui fut restituée après la clôture du bilan.

Stock :

Stock sucre R 34. — Le chiffre de 679.597 90

indique la valeur au prix de revient du sucre qui restait à vendre au 30 juin 1934.

Magasin d'approvisionnements. — Le stock de marchandises : pièces de rechange et produits divers nécessaires à notre culture et à notre fabrication. qui était l'année dernière de 76.511 00

s'était élevé à la clôture de l'exercice à la valeur de 163.873 70

soit une importante augmentation de 89.362 70

qui s'explique par le fait que, cette année, contrairement à l'habitude, notre fabrication s'est terminée deux mois après la clôture de l'exercice.

Compte d'ordre :

Garantie de solidarité.

— La somme de 650.000 00

portée dans ce compte, représente la contrepartie de l'aval de notre société donné par feu Pierret² au profit des affaires de son groupe.

Taxe sur production. — Le chiffre de 47.367 60

² Joseph Pierret : gérant de la Société d'An-Loc avant la guerre de 1914, médaille militaire (*Le Journal officiel de la République française*, 7 juillet 1917), de retour en Indochine après l'armistice. Il se fait remarquer au début de 1921 par un cours à grand succès de pratique commerciale à la Chambre de commerce de Saïgon. Il est nommé dans la foulée, par le tribunal de commerce, commissaire aux comptes des Plantations d'hévéas de Xa-Trach. À partir de 1922, il représente les Plantations de la Route-Haute et celles de Di-An au Syndicat des planteurs de caoutchouc, dont il devient le trésorier. Il y ajoute la fonction d'administrateur-délégué de la Foncière saïgonnaise et (1929) d'administrateur de la naissante Sofinindo. De grosses difficultés financières l'acculent à se suicider par empoisonnement en septembre 1931.

représente le montant de la taxe de consommation et de la taxe intérieure sur les 5.451 sacs de sucre en stock au 30 juin.

Pertes et profits. — Nos pertes n'atteignent plus cette année que la somme insignifiante de 9.126 28

contre l'année dernière 229.029 84

au cours du deuxième exercice 641.804 94

et, pour le premier exercice, 591.770 24

soit au total au 30 juin 1934 1.471.731 30

AU PASSIF

Capital et réserves

Capital. — Inchangé à 5.000.000 00

Réserve Assurance Transport 32.571 40

au lieu de 10.155 00

pour le dernier exercice, soit une augmentation de 22.416 40

Destinée à garantir notre société contre les risques de transport par jonques de mer pendant la mauvaise saison, cette réserve est la seule que l'improductivité de notre société nous permette de faire. D'autres seraient pourtant nécessaires, et notamment une réserve contre les typhons qui, presque chaque année, ravagent la côte d'Annam.

Compte d'ordre

Amortissements. — Ils s'élèvent à la somme de 451.803 44

Opérés rationnellement en ce qui concerne les Immobilisations, leur montant global équivaut, à peu près, au montant du bénéfice d'exploitation.

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 janvier 1935)

Dette par aval. — Son montant 650.000 00 est tel qu'il fut réduit à des proportions plus raisonnables par les accords de décembre 1931 avec la Banque Franco-Chinoise, Exigibilités.

Par suite des dépenses effectuées en vue de l'amélioration indispensable du matériel d'usinage, des immeubles et du domaine de votre société, il ne nous a pas été possible de diminuer nos dettes au cours de l'exercice clôturé.

Leur montant au 30 juin 1934 1.805.533 00

comparativement à celui au 30 juin 1933 1.775.999 00

accuse donc une petite différence en plus de 29.534 00

Tous les efforts de votre conseil d'administration vont tendre, au cours de l'exercice actuel, à diminuer l'importance des exigibilités.

Plantation R. 34

(Exercice précédent)

Cette plantation de 110 hectares a produit 8.668 tonnes de cannes; soit 79 tonnes environ à l'hectare de cannes travaillées malgré les dégâts causés par le typhon du 1^{er} novembre 1933.

Plantation R. 35

(Exercice en cours)

La superficie de cette plantation est de cent trente six hectares six cent soixante ares qui devraient nous fournir une récolte d'environ onze mille tonnes de cannes.

Malheureusement, les dégâts causés par le typhon du 5 novembre dernier nous obligent à prévoir, comme l'année dernière, une perte de 15 à 20 %.

Fabrication

La faible capacité de notre usine nous ayant obligé à prolonger la campagne plus longtemps qu'il n'aurait convenu, la qualité des dernières cannes coupées s'est ressentie du retard apporté à les travailler. Il en est résulté que le rendement moyen est tombé cette année à 10,55 contre 11,38 l'année dernière.

Ventes

Les appréhensions que nous vous exprimions lors de la dernière assemblée générale relativement à la saturation du marché indochinois du sucre et à l'abaissement des cours qui en devait résulter, ces appréhensions ont été malheureusement justifiées par les événements.

Cependant, notre société n'a pas participé à cet engorgement du marché. Sa production, qui fut de 10 377 quintaux de sucre en 1933, n'a été, cette année, que de 9.143 quintaux tandis que la production de l'usine de Tayninh passait de 14.000 quintaux l'année dernière à 21.000 quintaux cette année et celle de l'usine de Hiep-Hoa de 36.000 quintaux en 1933 à 57.000 quintaux en 1934.

Cet accroissement imprudent et immodéré de la production des usines cochinchinoises, conjugué avec la diminution constante du pouvoir d'achat de la population indochinoise jusqu'à ces derniers temps, devait avoir fatalement pour effet d'avilir les prix qui sont tombés de 23 % par quintal en 1933 à 18 p. 50 à la fin de cette année, c'est-à-dire à un cours inférieur même au montant des droits de douane qui protègent l'industrie sucrière en ce pays.

Nous avons néanmoins pu vendre, à l'heure actuelle, toute notre production à un cours moyen de vingt piastres environ le quintal grâce à la qualité incontestablement supérieure du sucre que nous fabriquons.

Perspectives

Si sombre qu'apparaisse l'avenir dans un monde économique troublé par la méfiance des détenteurs de capitaux, par la raréfaction des moyens de paiement qui en résulte et la sous-consommation qu'elle entraîne, une lueur d'espoir se dessine à l'horizon qui semble s'éclaircir.

Les cours du riz, principal produit de la colonie, après être descendus au niveau le plus bas qui ait jamais été atteint, ont tendance à se raffermir. D'autre part, des cultures secondaires telles que celles du poivre, du kapok et surtout du maïs, ont été considérablement développées.

Ces divers facteurs d'enrichissement pour la colonie auront pour bienfaisant effet d'augmenter la capacité d'achat de la population des cinq parties de l'Union Indochinoise et de favoriser, à un prix de plus en plus rémunérateur, l'écoulement de notre production.

Pour peu que nos concurrents, rendus plus avertis pas les difficultés qu'il ont éprouvées cette année à écouler leur production, aient la sagesse de la modérer, notre industrie connaîtra prochainement de jours meilleurs.

Votre conseil d'administration en formule ardemment le souhait.

RAPPORT DU COMMISSAIRE sur les comptes, le bilan et les résultats de l'exercice 1933-34

Messieurs,

Voire assemblée générale ordinaire du 28 décembre 1933 ayant bien voulu me confier le mandat de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1933-1934 de votre société, j'ai l'honneur de vous exposer que les livres et documents comptables ont été

mis régulièrement à ma disposition dans les délais légaux et que toutes explications m'ont été fournies par le personnel de vos services.

J'ai examiné les postes de votre Bilan et constaté leur concordance avec les écritures comptables. Les investigations auxquelles je me suis livré, me permettent de déclarer que votre comptabilité est régulièrement tenue et que sa clarté et sa parfaite présentation m'ont, comme l'an passé, particulièrement facilité mon travail d'examen.

Je vous propose, en conséquence, d'approuver le Bilan et le compte des Pertes & profits qui vous sont soumis par le conseil d'administration

BILAN AU 30 JUIN 1934 (en fr.)
Exercice 1933-1934

ACTIF	
Immobilisations :	
Terrains	258.474 90
Immeubles	602.149 70
Matériel de sucrerie	1.497.634 28
Matériel de la centrale électrique	27.840 00
Matériel du laboratoire	19.859 45
Matériel de l'atelier	11.825 28
Matériel agricole	7.250 00
Matériel de transport	32.534 91
Matériel de pompage 49.191 16	
Matériel d'emballage	5.315 19
Mobilier	77.924 05
Outillage	1.504 50
Constructions	215.232 75
	<u>2.806.796 17</u>
Frais à amortir :	
Frais de constitution	48.424 05
Frais d'augmentation de capital	60.545 32
Frais de 1 ^{er} établissement	385.317 00
Frais de mise en valeur	335.548 20

Frais d'études	660.000 00
Frais hypothécaires	29.645 30
Jardin d'essai Quang-Ngai	10.278 90
Créance irrécouvrable	54.000 00
	<u>1.583.758 87</u>
Disponibilités :	
Caisse 1.615 60	
Banque 53 80 j1	
	<u>1 67679 40</u>
Réalisables :	
Débiteurs divers	181.987 70
Portefeuille	5.000 00
Frais engagés sur R. 35	288.773 60
Frais engagés sur R. 36	4.010 70
Frais engagés sur vente sucre	51.132 90
Frais divers	1.201 20
	<u>533.105 90</u>
Stock :	
Stock sucre 34	679.597 90
Magasin d'approvisionnements	165.873 70
	<u>845.471 60</u>
Compte d'ordre :	
Garantie de solidarité	650 000 00
Taxe sur production	47.367 60
	<u>697.367 60</u>
Pertes et Profits:	
Pertes des exercices antérieurs	1.462.602 02

Pertes de l'exercice 1933-1934	9.126 28
	<u>1.471.728 30</u>
<u>Total</u>	<u>7.939.907 84</u>

PASSIF	
Capital et Réserve :	
Capital	5.000.000.00
Réserve Assurance Transport	32.571 40
	<u>5.032.571 40</u>
Compte d'ordre :	
Matériel de sucrerie amorti	149.769 42
Matériel de la Centrale électrique amorti	5.568 00
Matériel du laboratoire	2.978 91
Matériel de l'atelier	1.182 52
Matériel agricole	725 00
Matériel de transport	9.760 47
Matériel de pompage	14.757 34
Matériel d'emballage	1.063 03
Mobilier 7.792 40	
Outillage	1.504 50
Constructions	53 808 18
Frais de Construction	48.424 15
Frais d'augmentation de capital	60.545 32
Frais hypothécaires	29.645 30
Jardin d'essai Quan-Ngai	10.278 90
Créance irrécouvrable	54.000 00
	<u>451.803 44</u>
Dette par aval	650.060 00
	<u>1.101.803 44</u>
Exigibilités:	
Créditeurs divers	350.573 00
B. I. C. Quinhon	352.247 30
Créanciers hypothécaires	858.543 40

Frais échus à payer	174.119 90
Effets à payer	70.049 40
	<u>1.805.533 00</u>
<u>Total</u>	<u>7.939.907 84</u>

PERTES ET PROFITS (en fr.)
Exercice 1933-34

DOIT		
Solde ancien :	1.462.602 02	
Frais du siège :	54.082 90	
Impôts et taxes sur société :	11.139 00	
Intérêts divers :	34.028 00	
Intérêts payés par siège :	73.104 70	
Culture diverse :	580 90	
Transformation sucre roux :	24.701 76	197.637 20
Amortissements		461.803 44
Total		<u>2.112.042 66</u>
AVOIR		
Contingent de rhum :	9.750 00	
P.P. accidentel :	2.272 00	
Vente sucre 33 :	411.150 00	
Vente sucre 34 :	210.518 90	
Vente mélasse 34 :	6.623 50	
Différence de change :	0 06	<u>640.314 36</u>
Solde débiteur		<u>1.471.728 30</u>
Total		<u>2.112.042 66</u>

La tournée de résident supérieur de l'Annam
(*Chantecler* (Hanoi), 21 février 1935, p. 3)

Hué, 16 février

Au cours de sa tournée du 13 février, le résident supérieur de l'Annam a emprunté la route locale n° 153, nouvelle voie d'accès de Pleiku à la côte d'Annam, s'est arrêté à Cheo-Reo, d'où il a gagné Tuy-Hoa. Il a visité la Société sucrière de Tuy-Hoa où il fut reçu par MM. Courtinat, administrateur délégué, et Hugenholtz directeur de

l'exploitation. Il put constater l'excellent fonctionnement et le rendement de l'usine. ainsi que les résultats obtenus par les cultures de cannes à sucre à haut rendement.

COUR D'ANNAM
Distinctions honorifiques
Promotion du 14 juillet
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1935)

Ordre du Dragon de l'Annam
Officier
Hugenholtz, directeur de la Société sucrière d'Annam à Tuyhoa.

Société sucrière d'Annam
Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1936)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 34 et suivant des statuts de notre société, pour vous faire entendre le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire des comptes, vous soumettre les comptes du cinquième exercice, vous faire connaître le résultat de nos opérations et vous demander de les approuver s'il y a lieu.

Vous aurez également à donner, s'il y a lieu, *quitus* définitif de sa gestion à la Société Financière d'Indochine [Sofinindo] qui, pour la deuxième fois depuis la création de notre société, a donné sa démission.

Vous aurez enfin à procéder au renouvellement du conseil d'administration, conformément à l'article 22 des statuts, à désigner vos commissaires pour l'exercice en cours et à donner aux administrateurs toutes autorisations prévues par la loi du 24 juillet 1867.

D'abondantes explications vous ayant été fournies dans nos précédents rapports, et notamment dans celui de l'année dernière, sur les sommes inscrites dans les différents postes du bilan tel que nous l'établissons, nous n'éprouvons pas le besoin de nous livrer à nouveau à l'examen détaillé du bilan de l'exercice récemment clôturé puisqu'il a été fait dans les mêmes conditions.

Nous nous bornons à vous signaler que la perte de 313.715 90 fr. est surtout causée par l'amortissement des 335.548 fr. 20 des frais occasionnés à notre société par la mise en valeur de son domaine au cours du premier exercice. C'est dans un but d'assainissement du bilan que nous avons décidé de faire disparaître cette somme qui ne représente véritablement pas un bon élément d'actif.

Nous estimons devoir vous signaler également que, contrairement à ce que nous vous avons laissé espérer lors de notre dernière réunion, nous n'avons pu diminuer le montant des exigibilités qui sont au contraire passées de 1.805.553 fr. 03 au 30 juin 1934 à 1.950.001 fr. 70 au 30 juin 1935, soit une augmentation de 144.468 fr. 70.

Le typhon du 5 novembre 1934, un régime des pluies exceptionnellement mauvais, de même que les difficultés de trésorerie que nous avons éprouvées à la fin de l'année dernière, ont, en faisant baisser le rendement habituel de 85 tonnes à l'hectare à 73 tonnes seulement, sérieusement diminué l'importance de notre récolte. C'est pourquoi nous n'avons pu atteindre le but que nous étions proposé.

Cette année, par contre, les conditions climatologiques ayant été favorables, la nouvelle récolte s'annonce bonne.

Notre petite affaire se trouvera donc en meilleure posture après la prochaine récolte. Nous ne vous cachons pas cependant que, par suite de l'insuffisance de notre machinerie, la faible capacité de notre usine ne permet pas de la considérer comme une usine normale ni d'obtenir, à cette première étape de son développement, un prix de revient susceptible de mettre notre société à l'abri du danger que lui ferait courir un abaissement systématique des cours du sucre ou une réduction des droits protecteurs

BILAN AU 30 JUIN 1935 (exercice 1934-35)(en fr.)

ACTIF	
Immobilisations :	
Terrains	272.221 20
Immeubles	684.601 60
Matériel de sucrerie	1.352.300 76
Matériel de la centrale électrique	22.272 00
Matériel du laboratoire	33.517 06
Matériel de l'atelier	10.318 76
Matériel agricole	7.858 20
Matériel de transport	38.263 10
Matériel de pompage	34.433 82
Matériel d'emballage	4.252 16
Matériel du siège	13.090 20
Mobilier	81.273 75
Constructions	185.603 87
	<u>2.740.006 48</u>
Frais à amortir :	
Frais de 1 ^{er} établissement	385.317 00
Frais de mise en valeur	335.548.20
Frais d'études	660.000.00
Frais hypothécaires	3.799.80
	<u>1.384.665 00</u>
Disponibilités :	
Caisse	6.424 50
Banque	63.80
	<u>6.488 30</u>
Réalisables :	
Débiteurs divers	226.470 90

Portefeuille	5.000 00
Frais engagés sur R. 36	437.172 50
Frais engagés sur R. 37	28.449 10
Frais engagés sur vente sucre	46.421 50
	<u>743.514 00</u>
Stock :	
Stock sucre 35	727.193 58
Magasin d'approvisionnements	155.549 60
	<u>882.743 16</u>
Compte d'ordre :	
Garantie de solidarité	600.000 00
Taxe sur production	28.320 40
	<u>628.320 40</u>
Pertes et profits :	
Pertes des exercices précédents	1.471.728 30
Perte de l'exercice 1934-35	313.715 90
	<u>1.785.144 20</u>

PASSIF	
Capital et réserve :	
Capital	5.000.000 00
Réserve Assurance Transport	54.187.20
	<u>5.054.187 20</u>
Compte d'ordre :	
Amortissement de l'exercice :	
Matériel de sucrerie	135.230 08
Matériel de la centrale électrique	4.454 40
Matériel du laboratoire	5.027 56
Matériel de l'atelier	1.031 88
Matériel agricole	785 82
Matériel de transport	11.478 93
Matériel de pompage	10.330 15
Matériel d'emballage	850 43
Matériel du siège	3.927. 06
Mobilier	8.127 38
Constructions	46.400 97
Frais de mise en valeur	335.548 20

Frais hypothécaires	3.799 80
	<u>566.992 66</u>
Dettes par aval	600.000 00
	1.166.992 06
Exigibilités :	
Créditeurs divers	260.922 20
B.I.C. Quinhon	215.351 50
Créanciers hypothécaires	1.065.835 40
Frais échus à payer	17.776 20
Effets à payer	390.116 40
	<u>1.950.001.70</u>
	<u>8.171.181 56</u>

COMPTE PERTES ET PROFITS

DÉBIT		
Solde ancien :	1.471.728 30	
Frais du siège :	56.360 60	
Impôts et taxes sur société :	10.983 40	
Intérêts :	98.530 90	
Pertes et profits accidentels :	1.761 44	167.636 34
Amortissement de la dette par aval		50.000 00
Amortissements		566.992 66
		<u>2.256.357 30</u>
CRÉDIT		
Contingent de rhum 35 :	9.750 00	
Vente sucre 34 :	159.774 90	
Vente sucre 35 :	294.582 50	
Vente mélasse 35 :	6.705 70	470.913 10
(ancien. 1.471.728 30)		
Solde débiteur ancien :	1.471.728 30	
Solde débiteurs nouveau :	313.715 90	<u>1.785.444 20</u>
		<u>2.256.357 30</u>

LES RÉOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire des comptes, pris connaissance des pièces et documents mis à sa disposition, approuve dans toutes leurs parties ces rapports et les comptes de l'exercice 1934 1935 et donne aux administrateurs *quitus* entier et définitif pour leur gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir examiné l'offre de démission de la Société financière d'Indochine [Sofinindo], l'assemblée générale accepte cette démission et lui donne *quitus* définitif pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée renouvelle, pour une durée de six années, le mandat d'administrateur de MM. Camille Courtinat, citoyen français, Maurice Courtinat citoyen français, [Alexandre] Denholm [Société indochinoise de matériel mécanique (SIMM)*], citoyen anglais, et de la Société immobilière A. Courtinat [SIAC], société anonyme française au capital de quatre millions de francs ayant son siège à Saïgon, 104, rue Catinat.

MM. Camille Courtinat, Maurice Courtinat et Alexandre Denholm, ainsi que la Société immobilière A. Courtinat, resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 1941.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité, moins les voix des administrateurs présents ou représentés qui se sont abstenus.

MM. Camille Courtinat et A. Denholm, présents à la séance, déclarent accepter les dites fonctions.

M. Camille Courtinat déclare accepter ces mêmes fonctions au nom de M. Maurice Courtinat, son mandant, et M. Debrabant, directeur de la S. I. A. C. [SIAC] au nom de sa société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme M. Jacquignon, commissaire des comptes, et E. Bloch Albert, commissaire suppléant, pour l'exercice 1935-1936, et fixe à 100 p. 00 la rémunération du commissaire qui présentera le rapport.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

MM. Jacquignon et M. Bloch Albert, présents à l'assemblée, déclarent accepter la fonction qui vient de leur être confiée.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve les affaires traitées par les administrateurs avec la société au cours de l'exercice écoulé, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés, et leur donne en tant que besoin, les autorisations exigées par l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1867.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'« AVENIR DU TONKIN » EN ANNAM
LA GRANDE SEMAINE DE HUÉ
(L'*Avenir du Tonkin*, 6 mars 1936)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Foire_de_Hue_1936.pdf

.....
La Société Sucrière [d'Annam] de Tuy-Hoa (par Phu-Yen) expose avec netteté, par des tableaux soigneusement disposés, la marche de son exploitation qui fournit du travail à plus de mille ouvriers.

LA TOURNÉE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ
Communiqué du gouvernement
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1937)

.....
Le gouverneur général se rendit également aux plantations et à l'usine de la Société sucrière d'Annam.

INDOCHINE
Décès
M. Debrabant
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 11 juillet 1937)

Nous avons appris la mort de M. [Auguste Marie Marc] Debrabant survenue brusquement à l'hôpital de Quinhon.

Beaucoup de Saïgonnais ont connu et apprécié l'accueil courtois et empressé de M. Debrabant lorsqu'il était directeur des Magasins Courtinat.

Il avait été ensuite désigné pour la Société sucrière d'Annam, près de Tuy-Hoâ, dans laquelle la Société Courtinat a des intérêts.

Les obsèques ont eu lieu à Quinhon et l'inhumation à Saïgon mercredi dernier.

À Quinhon
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1937)

Le 6 juillet à 7 heures ont eu lieu les obsèques de M. Brabant [Debrabant], assistant à la Société Sucrière d'Annam à Thac-Ban, près Tuy-Hoâ, décédé à l'hôpital de Quinhon des suites d'un accès de fièvre qui l'a enlevé en moins de 24 heures.

Le deuil était conduit par M. Hugenholtz, directeur de la société, qu'accompagnaient MM. Galtier et Wassing et une délégation du personnel annamite.

L'absoute donnée par le R. P. Labiausse à l'église de Quinhon, le convoi se dirigea vers la gare où un fourgon attendait le corps pour être dirigé sur Saïgon. Le défunt compte là de nombreux amis.

Nous reproduirons demain [omis] le dernier adieu prononcé par notre sympathique résident du Phu-Yên, M. Fugier-Garrel, auquel M. Hugenholtz, directeur de la société, répondit pour remercier en termes émus la population de Quinhon et du Phu-Yên d'avoir bien voulu venir en grand nombre s'associer au deuil qui afflige cette société.

Liste définitive des électeurs de la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 18 novembre 1937)

Noms et prénoms Profession Domicile
81 Galtier Octave ³ Employé à la Société sucrière d'Annam Thach-bàn (Phu-yên)

Étude de M^e FAYS, notaire à Saïgon, 97, rue Pellerin
Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur
Le lundi 6 décembre 1937 à 9 h. du matin
en l'étude de M^e FAYS, notaire,
des valeurs ci-après désignées
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 novembre 1937)

DÉSIGNATION Mises à prix de chaque lot
2.450 actions de la SOCIÉTÉ SUCRIÈRE D'ANNAM.
En vingt quatre lots de 100 actions 200 \$ 00
Et un lot de 50 actions 100 \$ 00
114 parts bénéficiaires de la SOCIÉTÉ SUCRIÈRE D'ANNAM
En un lot 228 \$ 00
2.100 actions de la SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DU CAMBODGE.
En un lot 0 \$ 50
84 parts de fondateur de la SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DU CAMBODGE
En un lot 0 \$ 50
47 actions de la SOCIÉTÉ LA COCHINCHINE IMMOBILIÈRE
En un lot 750 \$ 00
100 actions de la SOCIÉTÉ DES TABACS DE L'INDOCHINE.
En cinq lots 1.400 \$ 00
10 bons au porteur dits « BONS INDOCHINOIS À LOTS »
En un lot. 650 \$ 00

AU COMPTANT - FRAIS EN SUS

Ces valeurs sont vendues à la requête de la Banque de l'Indochine par suite de réalisation de gage, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de M^e FAYS, notaire à Saïgon, 97, rue Pellerin. Tél. : 20112.

L'Information d'I.C. du 20 novembre 1937.

ANNAM
HUÈ
Distinctions honorifiques
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1939)

Sont promus à l'occasion du Têt :

Officier du Dragon de l'Annam

Courtinat, Camille, président du conseil d'administration de la Société Sucrière d'Annam à Thach ban

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Chambre mixte de commerce et d'agriculture de Tourane

³ Octave Jean Galtier : ancien directeur de la Plantation de Duc-Phu (Faifo).

Liste des électeurs français pour l'année 1940
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 novembre 1940)

N° NOM ET PRÉNOMS PROFESSION DOMICILE

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels

14 M^{lle} Bardon Yvonne Empl. de la Soc. sucrière d'Annam Thac-bàn (S. câu)
58 Devienne André ⁴ Mécanicien Soc. sucrière d'Annam Thac-bàn (S. câu)
75 Galtier Octave Planteur à la Soc. sucrière d'Annam Thac-bàn (S. câu)
153 Sarrazy Henri Surv. à la Soc. sucrière d'Annam Thac-bàn (Phu-yên)

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs Français pour l'année 1941
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 février 1942)

N° Noms et prénoms Domicile

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels

45 M^{me} Chevrier Employée Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn
59 Devienne André Chef mécanicien Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn
76 Galtier Octave Planteur Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn
97 Raiser Noël Aide-assistant Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn
113 Marseille Albert Assistant Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn
137 Sarrazy Henri Surveillant de plantations [Sucrière d'Annam] Thach-Bàn
155 Roche François Aide-assistant Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn
161 Seradin Alfred aide-assistant Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn
166 Stein Georges Aide-assistant Soc. sucrière d'Annam Thach-Bàn

SOCIÉTÉ SUCRIÈRE D'ANNAM
Anciennement Société civile d'études sucrières de l'Annam, fondée en 1927,
transformée en société anonyme en 1929
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 4, p. 599)

Objet : l'exploitation en toute propriété du domaine de la société civile d'études sucrières en Annam avec le bénéfice exclusif de tous les avantages acquis à ce jour par cette société et de tous ceux qui viendront s'y ajouter par la suite ; l'acquisition et l'aménagement pour la culture de la canne à sucre ou autres produits du sol de tous terrains sis en Annam ; l'acquisition et l'installation du matériel nécessaire pour le traitement de la canne à sucre et des autres produits du sol ; la préparation et l'achat des produits, leur transport et leur vente.

Siège social : 104, rue Catinat, Saïgon.

Capital social : 7.500.000 fr., divisé en 75.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 150.000 \$

⁴ André Devienne (Ormoy, 1903-Saïgon, 1966) : ancien mécanicien de la STACA à Tourane, puis agent de poursuites journalier de la Trésorerie de l'Annam (porteur de contraintes), employé de commerce à Huê, mécanicien à Nhatrang.

Réduit en 1939 à 90.000 \$, réduction de capital et transformation en société anonyme.

Converti la même année en 1.260.000 fr. en 12.600 actions de 100 fr.

Puis porté à 4.000.000 par émission au pair de 27.400 actions de 100 fr.

Porté en 1931 à 4.300.000 par émission de 3.000 actions de 100 fr.

Porté en 1932 à 5.000 000 par émission de 7.000 actions de 100 fr.

Porté en 1944 à 7.500.000 par émission de 25.000 actions de 100 fr.

Parts bénéficiaires : 4.000 parts.

Année sociale : du 1^{er} juillet au 30 juin.

Assemblée générale : dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende aux actions, 10 % au conseil d'administration, prélèvement facultatif pour amortissements supplémentaires, réserve extraordinaire, report à nouveau ; sur le disponible : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Inscription à la cote : marché local, pas de cours.

EXERCICES	BÉNÉFICE NET	DIVIDENDE
	milliers de francs	
1940-41	615	—
1941-42	846	—

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs Français pour l'année 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

N^o Noms et prénoms Domicile

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels

20 Berveglieri Alphonse Assistant Sté sucrière d'Annam Thach-Bàn Phu-yên

21 Bessonnat Georges Mécanicien Sté sucrière d'Annam

50 Chevrier Jacques Assistant Sté Sucrierie d'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

87 Galtier Octave Empl. Sté sucrière d'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

97 Guillaume Henri Empl. Sté sucrière d'Annam Thach-Bàn (Phu-Yên)

107 Jendart Benoît Employé Sté sucrière d'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

110 Kaiser Noël Employé Sté sucrière d'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

132 Marseille Albert Assistant Sté Sucrière d'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

163 Noël Félix Surveillant Sté sucrière d'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

187 Sarrazy Henri « Manier. » Sté. Sucrière d'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

20. Vincelet Robert Surveillant Sté sucrière de l'Annam Thach-Bàn Phu-Yên

16 Septembre 1943

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 octobre 1943)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jeunesses_Ducoroy.pdf

L'Association dénommée « Sucrière Sports » (province de Phuyên), dont les statuts sont annexés à la présente décision, est autorisée à fonctionner dans les conditions déterminées par le décret du 21 février 1933 et l'arrêté du Gouverneur Général du 12 Mars 1942.

Commission provinciale de conciliation de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} février 1944)

Province de Phu-Yên
Patrons européens ou assimilés
Hugenholtz, directeur de la Soc. sucrière d'Annam à Thach-bàn, membre suppléant

Employés européens ou assimilés
Jeandard Benoît, assistant à la Soc. sucrière d'Annam, membre titulaire
Lillet Henri, chef comptable à la Soc. sucrière d'Annam, membre suppléant

Ouvriers européens ou assimilés
Berveglieri Joseph, chef de coupe à la Soc. sucrière d'Annam, membre titulaire
Brette Louis, mécanicien à la Soc. sucrière d'Annam, membre suppléant

Employés annamites
Vo-duy-Han, chef comptable de la Soc. sucrière d'Annam, membre suppléant

Ouvriers annamites
Nguyễn-van-Su, chef mécanicien de la Soc. sucrière d'Annam, membre suppléant

23 mars 1944
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 mars 1944)

Article premier. — M. Hugenholtz Henri, directeur de la Société sucrière d'Annam, de nationalité française, domicilié à Dalat, est autorisé à détenir et utiliser dans les conditions prévues par l'arrêté du 1^{er} (?) février 1939 un poste récepteur de radiodiffusion de la 2^e catégorie servant uniquement à la réception de signaux ou communications n'ayant pas le caractère de correspondances particulières.

Droit d'usage : 8 \$ 00

Emplacement du poste : à son domicile, Villa Casa Cara, Dalat, route de Prenn

Nom du fournisseur (ou du dernier détenteur) : Maison Philco Radio Saïgon

Marque et ° mle de l'appareil : Philco Modèle 770-39

Nombre de lampes : onze

Art. 2. — Le bénéficiaire devra aviser par écrit le résident supérieur en Annam des changements d'emplacement éventuels du poste. Il devra également l'aviser sans délai, en cas de cession du poste un tiers ; et, dans ce dernier cas, fournir le nom et l'adresse du nouveau détenteur.

AEC 1951 :

Soc. sucrière d'Annam, 104, r. Catinat, Saïgon. — Soc. anon., 19-9-1929. — Culture et usinage de cannes à sucre. — Exploit. à Thach-Bàn (Phu-Yên), Sud-Annam.



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
PART BÉNÉFICIAIRE ANNULÉE